

CANADA  
 PROVINCE DU QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 3 août 2009 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

**PRESENTS:** Mairesse suppléante Lisa Merovitz  
 Conseillers: #2 Joann McBrine,  
 #4 Frank Simms, #5 Stanley Horne ainsi que  
 l'inspecteur adjoint en voirie Peter Kralik &  
 la Directrice-générale Carrol Kralik.

**ABSENTS:** Maire Donald Badger  
 Inspecteur Municipal Charles Brunelle

-----  
ORDRE DU JOUR

1.	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
3.	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</b>
4.	<b>AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE</b>
4.1	- Cyclothon SOPFEU
5.	<b>VISITEURS</b>
6.	<b>URBANISME</b>
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -Dérogation mineure #040 -Adoption de règlement #264-2008-09-03
6.2	-Avis de motion concernant les normes de construction des chemins
6.3	-Avis de motion concernant la protection des chemins dans les périodes de dégel
7.	<b>RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL</b>
8.	<b>CORRESPONDANCE</b>
8.1	-Lettre du propriétaire au 415 Brill concernant la clôture au 411 Brill
8.2	-Sondage MRC programme communautés rurales branchés
9.	<b>ADMINISTRATION</b>
9.1	-Adoption de règlement #327-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux
9.2	fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 -Pacte rural 2010
10.	<b>CHEMINS</b>
10.1	-Soumissions chemins d'hiver
11.	<b>INCENDIE</b>
11.1	-Rapport pour le mois de juillet 2009
12.	<b>VISITEURS</b>
13.	<b>VARIA</b>
14.	<b>COMPTES À PAYER</b>

**#077-0809**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par conseillère McBrine  
 appuyé par conseiller Simms & résolu à  
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit  
 adopté tel qu'amendé.

**#078-0809**

**ADOPTION DE PROCES-VERBAL**

Proposé par conseiller Horne  
 appuyé par conseiller Simms & résolu à  
 l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion

régulière du 6 juillet 2009 soit adopté tel que rédigé.

4.

AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

4.1

L'organisme SOPFEU a demandé au conseil de reconsidérer la décision de ne pas autoriser un autre cyclothon sur le territoire de Bolton-Ouest. La décision n'a pas été changée, la préoccupation majeure du conseil est la circulation sur la Route 243 durant la semaine et la sécurité des cyclistes.

Les hélicoptères que nous avons vus récemment, ne sont pas des vols cédulés du Magog.

5.

VISITEURS

+/- 10 personnes assistaient.

M. Milton Ewing a des préoccupations concernant le déneigement à propos de la largeur du chemin Town Hall après que les fossés ont été nettoyé. Il pense qu'on doit élargir le chemin proche au tuyau situé à 21 chemin Town Hall. M. Ewing aimerait revivre <<La Surveillance de Quartier>> et organise une réunion qui aura lieu le samedi 19 septembre 2009 à l'Hôtel de Ville à 9h00. La S.Q. sera présente à ladite réunion.

6.

URBANISME

6.1

#079-0809

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseiller Simms

appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé.

#080-0809

Dérogation mineure #40- #lot 330-7, 3 Cousins

Zone municipale RES-3

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée du propriétaire au 3 chemin Cousins, lot #330-7 ayant une superficie totale de 12,140.6 mètres carrés;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire la marge de recul avant applicable au bâtiment accessoire (garage) à 22.73 mètres plutôt que 25 mètres tel que stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
McBrine  
appuyé par conseiller Simms  
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de  
Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation  
mineure #40 afin de réduire la marge de recul  
avant applicable au bâtiment accessoire (garage)  
à 22.73 mètres plutôt que 25 mètres tel que  
stipulé à l'article 5.1.1 du règlement de zonage  
#264-2008.

#081-0809

Adoption de 2<sup>ième</sup> projet de règlement #264-2008-09-03  
modifiant le règlement de zonage #264-2008 afin de  
préciser les conditions relatives aux usages  
accessoires à l'usage résidentiel

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseillère McBrine & résolu  
à l'unanimité QUE le 2<sup>ième</sup> projet de règlement  
#264-2008-09-03 modifiant le règlement de zonage  
#264-2008 afin de préciser les conditions  
relatives aux usages accessoires à l'usage  
résidentiel soit adopté.

6.2

AVIS DE MOTION

a été donné par conseillère McBrine qu'à une  
réunion subséquente, un règlement sera adopté  
concernant les normes de construction des chemins.  
Nous disposerons de la lecture dudit règlement à  
l'adoption.

6.3

AVIS DE MOTION

a été donné par conseiller Simms qu'à une réunion  
subséquente un règlement sera adopté concernant la  
protection des chemins dans les périodes de dégel.  
Nous disposerons de la lecture dudit règlement à  
l'adoption.

7.

#082-0809

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseiller Horne  
appuyé par conseiller Simms & résolu à  
l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur  
municipal soit approuvé ainsi que son chèque de  
kilométrage au montant de \$185.60 et celui pour  
l'inspecteur en voirie au montant de \$163.20.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

8.

CORRESPONDENCE

8.1

L'inspecteur municipal a déjà répondu à la lettre  
reçue du propriétaire au 415 chemin de Brill  
concernant la clôture au 411 chemin de Brill.

## 8.2

La MRC Brome-Missisquoi invite la population à répondre à un court sondage sur l'internet haute vitesse. Le sondage est disponible jusqu'à la mi-octobre sur le site Internet de la MRC au [www.brome-missisquoi.ca](http://www.brome-missisquoi.ca).

## 9.

ADMINISTRATION

## 9.1

#083-0809

Adoption de règlement #327-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Simms et résolu QUE le règlement #327-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 soit adopté.

2 en faveur

1 opposé (conseiller Horne)

## 9.2

La date limite pour soumettre des projets qui auront lieu en 2010 est le 11 décembre 2009.

## 10.

CHEMINS#084-0809

Demande de soumissions - contrat des chemins d'hiver, 2009-2010, 2010-2011 & 2011-2012

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques pour le contrat des chemins d'hiver;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues:

NOM	Année	1 ans Nord	1 ans Sud	3 ans Nord	3 ans Sud
Excavation Julien Pouliot Inc.	2009-2010	N/A	N/A	\$146,917.14	N/A
	2010-2011	N/A	N/A	\$151,484.63	N/A
	2011-2012	N/A	N/A	\$156,813.29	N/A
ENTREPRISE R.P. Enrg.	2009-2010	\$124,334.18	\$59,035.37	\$111,291.74	\$53,246.63
	2010-2011	N/A	N/A	\$113,829.28	\$54,404.01
	2011-2012	N/A	N/A	\$116,366.37	\$55,561.59

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest engage les services de l'Entreprise R.P. Enrg. pour un contrat de 3 ans dans le secteur nord au montant de \$341,487.39 et un contrat de 3 ans pour le secteur sud au montant de \$163,212.23 pour un total de \$504,699.62 incluant les taxes et tel que stipulé dans leur soumission datée du 10 juillet 2009 et QUE le maire et la directrice-générale sont autorisés à signer les contrats pour et de la part de la municipalité de Bolton-Ouest.

## 11.

INCENDIE

11.1

Il n'y avait pas d'interventions à Bolton-Ouest durant le mois de juillet 2009.

14.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 30.06.09	\$ 171,785.34
Dépenses juillet	162,404.73
Dépôts juillet	259,508.50
Solde à la banque le 31.07.09	\$ 268,889.11 +
GIC \$463,219.91 + GIC \$25,966.36 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes du mois de juillet/août 2009 au montant de \$46,773.00 (voir liste ci-jointe)

#085-0809

Paielement des comptes

Proposé par conseillère McBrine  
appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes du mois de juillet/août 2009 au montant de \$46,773.00 soient payés.

Proposé par conseillère McBrine que la réunion se termine à 20h30.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Carrol Kralik  
Directrice-générale

\_\_\_\_\_  
Lisa Merovitz  
Mairesse-suppléante

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL MARDI  
LE 8 SEPTEMBRE 2009 À 19H30.